



Avril 2019



Intéressement au titre de 2018

Brut : 1227,60€ / Net : 1108,52€ !

Judi 04 avril s'est tenue l'habituelle commission de suivi de l'Accord d'Intéressement où les résultats de la RATP, l'année précédente, sont expliqués, et le montant de l'Intéressement annoncé. Les résultats 2018 sont de nouveau meilleurs que l'année précédente !

Ces résultats démontrent :

- la qualité du travail effectué par les agents de l'Entreprise, qui aboutit à des bénéfices chaque année !
- la pertinence de l'accord que nous avons signé et amélioré par rapport au précédent !
- l'intérêt de l'existence de syndicats en général, de syndicats capables de négocier et de s'engager en particulier !

Ainsi, l'UNSA RATP, 1ère force syndicale de l'Entreprise, est le principal signataire de l'Intéressement, qui n'a jamais été signé par la CGT et SUD.

Sans la signature de l'UNSA RATP → pas d'intéressement en 2019 !

L'Accord d'Intéressement arrive à son terme. Y aura-t-il un nouvel accord pour les prochaines années ? L'UNSA RATP mettra toute son énergie à pérenniser et améliorer ce dispositif qui est désormais attendu par tous, n'en déplaise aux non-signataires !

Au titre de la Loi MACRON, chaque agent devra choisir entre placer cette somme sur son PEE ou le percevoir sur son compte bancaire ou postal. Dans ce dernier cas, versement fin mai.

